



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-128917>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **25-128917**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : OPH PLAINE COMMUNE HABITAT

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Logement et équipements collectifs

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LA LOCATION ET POSE DE SYSTEMES ANTI-INTRUSION DES LOCAUX ET LOGEMENTS VACANTS SUR LE PATRIMOINE DE PLAINE COMMUNE HABITAT - 2 LOTS

Description : Le présent accord-cadre a pour objet la location et la pose de systèmes anti-intrusion dans les locaux et logements vacants ou désaffectés en vue de démolition du patrimoine de Plaine Commune Habitat. La description des prestations et leurs spécifications techniques sont plus précisément indiquées dans le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) commun aux deux lots. Le présent accord-cadre est alloué en deux lots au total : Lot n°1 : Location et pose de systèmes anti-intrusion des locaux et logements vacants, Lot n°2 : Location et pose de systèmes anti-intrusion des logements et locaux désaffectés pour démolition. Chaque candidat peut répondre à un ou plusieurs lots. Les candidats devront présenter un dossier complet pour chaque lot. Les lots n°1 et n°2 de l'accord-cadre sont traités à bons de commande. Telles que le permettent les dispositions de l'article R2162-4 du Code de la commande publique, les deux lots du présent accord-cadre ne comportent pas de montant minimum. Pour information, le montant maximum annuel des commandes serait respectivement à : Lot n°1 : 550 000 Euros HT Lot n°2 : 250 000 Euros HT. Le montant prévisionnel annuel des commandes serait respectivement de : Lot n°1 : 400 000 Euros HT, Lot n°2 : 150 000 Euros HT. Ces montants estimatifs sont purement indicatifs, en aucun cas, l'OPH Plaine Commune Habitat ne s'engage à passer des commandes à hauteur de ces montants. Les prestations et leurs spécifications techniques sont précisées dans le C.C.P commun aux deux lots. Il est précisé que le montant maximal global de l'accord-cadre, pour l'ensemble de sa durée, est fixé à 3 200 000 Euros HT, correspondant à la somme des plafonds des deux lots. Les prestations devront être exécutées conformément aux stipulations de l'accord-cadre et dans le respect de la réglementation, des normes en vigueur ainsi que des règles de l'art. Les prix

applicables sont ceux du BPU propre à chacun des lots. Les lots n°1 et n°2 de l'accord-cadre sont conclus à compter du 1er février 2026 ou, si la notification est postérieure à cette date, à compter de la date de notification, jusqu'au 31 décembre 2026. Chacun des lots pourra être renouvelé, par décision tacite, par reconduction annuelle, sans que sa durée ne puisse excéder 3 ans et 11 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2029. Il pourra toutefois être mis fin à chacun des lots de l'accord-cadre à l'expiration de chaque période par la personne représentant le pouvoir adjudicateur, qui informera le titulaire du lot de sa décision 3 mois au moins avant la fin de la période en cours, par lettre recommandée avec accusé de réception. La non reconduction d'un ou des lots de l'accord-cadre dans ces conditions n'ouvre droit à aucune indemnité pour le titulaire. Le titulaire du lot ne pourra refuser sa reconduction. Les bons de commande émis avant l'expiration de l'accord-cadre pourront produire leurs effets au-delà de cette date, sans pouvoir excéder une durée d'un an après la fin de validité de l'accord-cadre. Aucune variante n'est imposée au titre des lots du présent accord-cadre. La présentation de variantes libres n'est pas autorisée pour les lots du présent accord-cadre. Les lots du présent accord-cadre ne sont pas décomposés en tranches.

Identifiant de la procédure : 62375f49-cb26-4790-9877-89bc48e13b66

Identifiant interne : 26SYSTANTINTRUSION

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 50610000 Services de réparation et d'entretien du matériel de sécurité

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : 1/ La procédure de consultation utilisée est la procédure d'appel d'offres ouvert comportant publicité européenne. 2/Modalités du dossier de retrait de consultation : les dossiers de consultation peuvent être téléchargés gratuitement sur notre plateforme de dématérialisation www.maximilien.fr - 3/Modalités de remise des candidatures et des offres : les plis seront remis obligatoirement par voie électronique, à l'adresse suivante : www.maximilien.fr. Les conditions de remises sont détaillées dans le RC. Les dossiers dont le téléchargement sur la plateforme dématérialisée ne seraient pas complets à l'heure limite, ne seront pas retenus. 4/Les critères d'attribution sont plus précisément décrits dans le R.C.- : Il est à noter que la valeur "0"indiqué au nombre maximal de participants dans le cadre de marchés n'est pas à prendre en considération et résulte d'une exigence de l'outil de publication.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.5 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 2

Conditions du marché :

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés : 2

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : LOCATION ET POSE DE SYSTEMES ANTI-INTRUSION DES LOCAUX ET LOGEMENTS VACANTS

Description : Le lot n°1 du présent accord-cadre a pour objet la location et la pose de systèmes anti intrusion dans les locaux et logements vacants. La description des prestations et leurs spécifications techniques sont plus précisément indiquées dans le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) commun aux deux lots. Pour information, le montant maximum annuel des commandes serait respectivement à : Lot n°1 : 550 000 Euros HT, Le montant prévisionnel annuel des commandes serait respectivement de : Lot n°1 : 400 000 Euros HT. Ces montants estimatifs sont purement indicatifs, en aucun cas, l'OPH Plaine Commune Habitat ne s'engage à passer des commandes à hauteur de ces montants. Les prestations et leurs spécifications techniques sont précisées dans le C.C.P commun aux deux lots. Il est précisé que le montant maximal global de l'accord-cadre, pour l'ensemble de sa durée, est fixé à 3 200 000 Euros HT, correspondant à la somme des plafonds des deux lots. Les prestations devront être exécutées conformément aux stipulations de l'accord-cadre et dans le respect de la réglementation, des normes en vigueur ainsi que des règles de l'art. Les prix applicables sont ceux du BPU propre à chacun des lots. Le lot n°1 de l'accord-cadre est conclu à compter du 1er février 2026 ou, si la notification est postérieure à cette date, à compter de la date de notification, jusqu'au 31 décembre 2026. Chacun des lots pourra être renouvelé, par décision tacite, par reconduction annuelle, sans que sa durée ne puisse excéder 3 ans et 11 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2029. Il pourra toutefois être mis fin à chacun des lots de l'accord-cadre à l'expiration de chaque période par la personne représentant le pouvoir adjudicateur, qui informera le titulaire du lot de sa décision 3 mois au moins avant la fin de la période en cours, par lettre recommandée avec accusé de réception. La non reconduction d'un ou des lots de l'accord-cadre dans ces conditions n'ouvre droit à aucune indemnité pour le titulaire. Le titulaire du lot ne pourra refuser sa reconduction. Les bons de commande émis avant l'expiration de l'accord-cadre pourront produire leurs effets au-delà de cette date, sans pouvoir excéder une durée d'un an après la fin de validité de l'accord-cadre.

Identifiant interne : LOT 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 50610000 Services de réparation et d'entretien du matériel de sécurité

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Il est à noter que la valeur "0" indiqué au nombre maximal de participants n'est pas à prendre en considération et résulte d'une exigence de l'outil de publication.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.maximilien.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.maximilien.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 22/12/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 120 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 0

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTRUEIL

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTRUEIL

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : LOCATION ET POSE DE SYSTEMES ANTI-INTRUSION DES LOGEMENTS ET LOCAUX DESAFFECTES POUR DEMOLITION

Description : Le lot n°2 du présent accord-cadre a pour objet la location et la pose de systèmes anti intrusion dans les locaux et locaux désaffectés pour démolition. La description des prestations et leurs spécifications techniques sont plus précisément indiquées dans le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) commun aux deux lots. Pour information, le montant maximum annuel des commandes serait respectivement à : Lot n°2 : 250 000 Euros HT, Le montant prévisionnel annuel des commandes serait respectivement de : Lot n°2 : 150 000 Euros HT. Ces montants estimatifs sont purement indicatifs, en aucun cas, l'OPH Plaine Commune Habitat ne s'engage à passer des commandes à hauteur de ces montants. Les prestations et leurs spécifications techniques sont précisées dans le C.C.P commun aux deux lots. Il est précisé que le montant maximal global de l'accord-cadre, pour l'ensemble de sa durée, est fixé à 3 200 000 Euros HT, correspondant à la somme des plafonds des deux lots. Les prestations devront être exécutées conformément aux stipulations de l'accord-cadre et dans le respect de la réglementation, des normes en vigueur ainsi que des règles de l'art. Les prix applicables sont ceux du BPU propre à chacun des lots. Le lot n°2 de l'accord-cadre est conclu à compter du 1er février 2026 ou, si la notification est postérieure à cette date, à compter de la date de notification, jusqu'au 31 décembre 2026. Chacun des lots pourra être renouvelé, par décision tacite, par reconduction annuelle, sans que sa durée ne puisse excéder 3 ans et 11 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2029. Il pourra toutefois être mis fin à chacun des lots de l'accord-cadre à l'expiration de chaque période par la personne représentant le pouvoir adjudicateur, qui informera le titulaire du lot de sa décision 3 mois au moins avant la fin de la période en cours, par lettre recommandée avec accusé de réception. La non reconduction d'un ou des lots de l'accord-cadre dans ces conditions n'ouvre droit à aucune indemnité pour le titulaire. Le titulaire du lot ne pourra refuser sa reconduction. Les bons de commande émis avant l'expiration de l'accord-cadre pourront produire leurs effets au-delà de cette date, sans pouvoir excéder une durée d'un an après la fin de validité de l'accord-cadre.

Identifiant interne : LOT 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 50610000 Services de réparation et d'entretien du matériel de sécurité

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Il est à noter que la valeur "0" indiqué au nombre maximal de participants n'est pas à prendre en considération et résulte d'une exigence de l'outil de publication.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.maximilien.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.maximilien.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 22/12/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 120 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 0

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTRUEIL

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTRUEIL

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : OPH PLAINE COMMUNE HABITAT

Numéro d'enregistrement : 48274107100013

Adresse postale : 5 bis rue Danielle Casanova

Ville : Saint-Denis

Code postal : 93200

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Point de contact : Pôle commande publique

Adresse électronique : directioncommandepubliqueetjuridique@plainecommunehabitat.fr

Téléphone : 0148136220

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTRUEIL

Numéro d'enregistrement : 13000686900015

Adresse postale : 7 rue Catherine Plug

Ville : MONTREUIL

Code postal : 93100

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

Téléphone : 0149202000

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 14989382-d44f-439a-bd8a-8282bf57899a - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 20/11/2025 à 18:58

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/11/2025